

ROUEN le 16 mai 2025

Monsieur le Maire
2, rue Miromesnil
76550 TOURVILLE SUR ARQUES

Dossier suivi par : Naïma CHELLI – ncHELLI@cma-normandie.fr
Objet : 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Tourville sur Arques (Arrêté 2025-012-VO)

Monsieur Maire

Par mail du 17 avril 2025, vous avez informé la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Normandie de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Tourville sur Arques et nous vous en remercions.

Nous sommes heureux d'être associés à ce processus essentiel dans la vie d'une collectivité et des entreprises de son territoire. A la lecture des documents envoyés, je n'ai pas de remarques particulières à formuler.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous informer que **la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie émet un avis favorable** à votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme cité en objet.

Les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat restent à votre disposition pour vous accompagner au mieux dans cette démarche.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CMA Normandie – 76



Guillaume DARTOIS